

VILLEMUR SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Le Tiers-Etat portant le Clergé et la Noblesse sur son dos
1789. Bibliothèque de France.



L'administration locale

Le conseil municipal nommé conseil politique, est la base de l'administration municipale. En 1789 il se compose de 4 consuls - maire et adjoints - et de 12 conseillers politiques. Le 1^{er} consul à la qualité de maire, il est choisi pour 4 ans. Le second consul à qualité de lieutenant de maire (adjoint), son mandat est de 3 ans.

Viennent ensuite les deux autres consuls dont la durée d'exercice est de 2 ans, mais l'un de ces derniers est alternativement remplacé chaque année. La fonction de consul n'est pas élective : c'est un « office », c'est-à-dire une charge que l'on achète.

Le choix des consuls est exercé par le vicomte Guy de Ménoire, conformément à l'ancienne coutume, sur une liste adoptée par le conseil politique.

Les 12 conseillers politiques sont des notables choisis parmi les plus forts contribuables. Ils sont élus pour 2 ans et renouvelés par moitié chaque année. Ne participent à leur élection que les chefs

de famille payant un certain revenu cadastral. La dernière réunion du conseil politique d'Ancien Régime a eu lieu le 7 mars 1790, étant 1^{er} consul Jean-Baptiste Subsol seigneur de Puylauron, second consul Jean Pendariès, troisième Jean Campan, et quatrième Jean Brusson.

L'économie.

Elle est fondée essentiellement sur l'agriculture, parcelles morcelées sur les coteaux cultivées de façon traditionnelles, et grandes propriétés dans la plaine. C'est le domaine des céréales blés seigle millet. La culture de la vigne est présente ainsi que le chanvre. Les échanges se font essentiellement par voie d'eau, la batellerie et les métiers en découlant employant grand nombre d'habitants

(patrons et maitres de bateaux, marins, radeliers...)

La forêt royale toute proche joue un rôle d'importance auprès des charpentiers de bateaux, et des potiers dont elle alimente les fours. Cette population est soumise à de nombreuses taxes féodales, banalités (four, moulin, pressoir) et corvées, (entretien chemins et fossés) ainsi que les dîmes dues au clergé.

Les aléas climatiques viennent aggraver la situation économique. Ainsi à la veille de la Révolution, Aux pluies et orages de 1788, succéderont de terribles gelées de l'hiver qui anéantiront les récoltes. La débâcle des glaces en 1789 portera un grand préjudice aux bateliers et artisans de la ville.

« né pour la peine », l'homme de village
Estampe anonyme 1789



La rue de CAMBON

aujourd'hui rue du colonel CAILHASSOU
À la veille de la Révolution, elle est la
rue des notables de la ville.

« l'oustal », (greniers du Roy)

Résidence du vicomte **Guy de Ménoire de Beaujau** qui possède en outre:

La tour de défense, la chaussée et ses moulins et divers immeubles dont :

Le 183 rue de Cambon, le 22 rue des stradelis (*angle place 4 sept*)

Le 258 prison, maison de gardien, jardin rue Lescure (*rue St Louis*)

Le 573 : four banal rue Notre-Dame (*rue de la République*)

Le 41 magasin a bois faubourg Notre-Dame (*Crédit Agricole*)



231

Maison, cour, écurie, grange, chais, jardin de Monsieur Jean-Raymond Maliver, maire de Villémur 1776-1784

178 168 232

Joseph-Marie Malpel de Latour, ancien capitoul, conseiller du Roy, avocat au Parlement de Toulouse

164

Héritiers du sieur Cailhassou, Famille de Jean-Louis, futur colonel, Aujourd'hui, la rue porte son nom.

154

Maison et cour des héritiers du sieur Ratier procureur
Ainsi que le 248 (*place Ch Ourgaut*)

519 153

Maison et cour écurie jardin parterre de Mr Jean-Jacques Vacquié-Prouho, homme de loi.
Futur maire de Villémur (22 novembre 1795-10 avril 1796 & 25 avril 1800-11 juin 1800)

Il possède également l'hôtel particulier aujourd'hui groupe médical place Charles Ourgaut.

148

Maison et cour grange écuries du sieur Jean-François Pendaries procureur du Roy, avocat au Parlement de Toulouse

236

Maison et cour du sieur Pierre Viguié juge
Ainsi que le 134 rue N-Dame (rue de la République)
maison, cour, écurie, chais.

Autres possessions des notables

488 492

Maison, cour, écurie, jardin, de Mr de Saint-Maurice derrière les remparts (*place St Jean*)

42 maison cour écurie grange

Jean Vieusse greffier

Maison et jardin à la française faubourg Notre-Dame (*actuelle maison Grimal*) louée au vicomte de Ménoire

LA RÉVOLUTION EST EN MARCHÉ

Préparation des états généraux

La convocation

La délibération du conseil de la ville du 28 août 1788 nous apprend qu'en vue de la convocation des Etats Généraux, Louis XVI a invité le 5 juillet 1788 toutes les communautés de France à faire connaître librement les critiques et doléances de tous les habitants.

De plus, par arrêt du Conseil d'Etat, il a demandé aux municipalités de vérifier dans leurs greffes, tout ce qui pourrait être relatif aux convocations d'Etats Généraux précédents.

Pour Villemur les documents anciens ont été dégradés au cours des siècles précédents : pendant la guerre de Cent Ans, et durant les sièges des guerres de religion.

Cette délibération nous informe sur les désirs de Villemur d'envoyer un député aux Etats Généraux. Cette demande sera renouvelée plus tard mais restera lettre morte. Necker fixe en janvier l'organisation des élections qui commencent en février 1789.

Le pays toulousain était divisé en 3 circonscriptions électorales : la sénéchaussée de Toulouse - dont fait partie Villemur - la sénéchaussée de Comminges, et le « pays-jugerie » de Rivière-Verdun, à savoir l'ensemble des localités dispersées sur la rive gauche de la Garonne entre les Pyrénées et son confluent avec le Tarn.



Costume de cérémonie de Messieurs les Députés des 3 ordres aux Etats Généraux : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat.

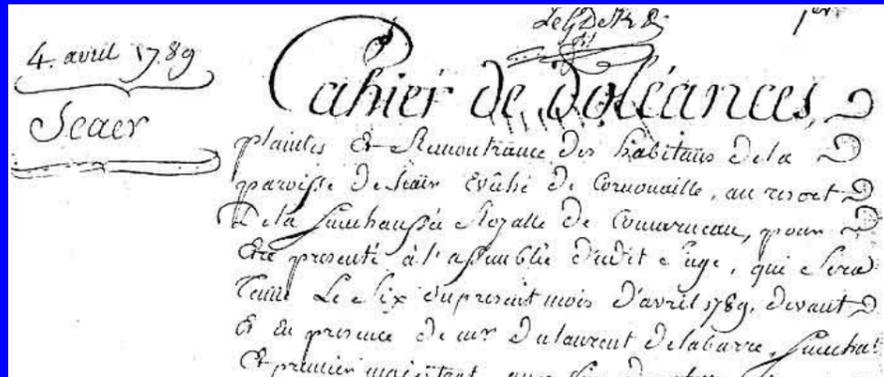
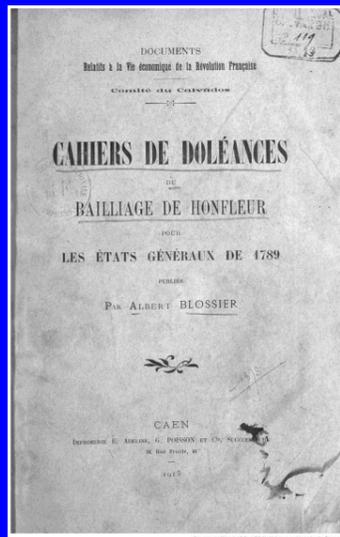
Source gallica.bnf.fr/ Bibliothèque Nationale de France.

Election des représentants et rédaction des cahiers de Doléances

Dans chacune des circonscriptions tous les membres du clergé et de la noblesse s'assemblent au chef-lieu (Toulouse, Muret, Verdun-sur-Garonne) pour élire directement leurs députés aux Etats Généraux. Les membres du tiers-état étant trop nombreux pour tenir une assemblée unique, des assemblées de paroisse ont lieu dans tous les villages, elles désignent des délégués à l'assemblée de la sénéchaussée.

A tous les niveaux, les participants aux assemblées électorales rédigent un « cahier de doléances » pour formuler leurs revendications, plaintes et souhaits. Bien de ces cahiers se sont perdus comme à Villemur, où nous n'avons aucune trace de ce cahier ni même des conditions de sa rédaction. D'autres sont parvenus jusqu'à nous Bondigoux, mais aussi Nohic, Orgueil, Bouloc et Bruguières.

A Bondigoux, ils ont été rédigés par Monsieur Amat, notaire car la majorité des gens ne parle ni n'écrit le français, mais l'occitan.



Cahiers de doléances en 1789

Nous savons par une délibération du 8 mai 1789 à Villemur que quatre délégués ont été envoyés à l'assemblée de la sénéchaussée de Toulouse. Cette dernière a eu pour mission de désigner les députés qui siégeront aux Etats Généraux de Versailles.

Les quatre délégués de Villemur sont

- le maire, Jean-Baptiste Subsol, seigneur de Puylauron
- Pierre Viguié, juge en chef
- Ratier, greffier de la maîtrise des Eaux et Forêts.
- Vieusse contrôleur des Domaines.

Leur séjour à Toulouse a duré 20 jours, de l'Annonciation (25 mars) à la seconde fête de Pâques (13 avril). Le prix de revient de ces journées s'élève à 480 livres, et sera payé par un emprunt communal.



Inauguration des Etats Généraux de Versailles, le 5 mai 1789

Auguste Couder (1790-1873), peinture de 1839.

Versailles, musée national du château et des Trianons.

LES ÉVÉNEMENTS PARISIENS DE 1789

5 mai 1789 séance d'ouverture des Etats Généraux à Versailles avec 3 ordres distincts : Clergé, Noblesse et Tiers-Etat.

17 juin : les représentants du Tiers-Etat proclament l'Assemblée Nationale.

20 juin : ils se réunissent dans la salle du Jeu de Paume, y prêtent serment et jurent « *de ne jamais se séparer et se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* ».



Le serment du Jeu de Paume
par Jean-Louis DAVID, musée du château de Versailles



La prise de la Bastille le 14 juillet 1789
par Jean-Baptiste LALLEMAND, musée Carnavalet Paris

9 juillet : l'Assemblée Nationale prend le nom d'Assemblée Nationale Constituante

11 juillet : Necker, ministre des finances est congédié.

13 juillet : Bailly proclamé maire de Paris, La Fayette devient commandant de la garde nationale.

14 juillet : La foule s'empare de fusils aux Invalides et se dirige vers la Bastille, symbole de l'arbitraire royal La nouvelle est connue à Toulouse le 20 juillet

4 août : pour ramener l'ordre dans les campagnes, une poignée de nobles libéraux dont le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, proposent l'abandon des droits seigneuriaux. C'est la fin de mille ans de féodalité en France
La nouvelle parvient à Toulouse le 11 août.

26 août : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en préambule à la future constitution. Elle pose les principes de la nouvelle société: liberté, égalité, souveraineté de la Nation.

5-6 octobre : Marche des femmes sur Versailles, le peuple parisien ramène le roi et sa famille à Paris au palais des Tuileries

2 novembre : les biens du clergé sont confisqués.



Marche des femmes sur Versailles, estampe 1789

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
Jean-Jacques-François Le Barbier
musée Carnavalet Paris



LA GRANDE PEUR

Comment les villemuriens ont-ils vécu ces événements ?

En province

Des municipalités nouvelles se constituent appuyées par des milices urbaines. Dans les campagnes, les paysans attaquent châteaux et abbayes, et brûlent les archives qui contiennent les redevances féodales (livres terriers) Ces événements sont connus sous le nom de « grande peur ».

A Villemur

Les événements du 3 août 1789 sont relatés dans la délibération du conseil municipal du 8 août. Monsieur le maire, Jean-Baptiste Subsol de Puilauron, rappelle les événements du 3 août, et se propose de relater les faits pour laisser à la postérité dans les archives « *un détail d'une effervescence dont on ne saurait peindre une image exacte sans en avoir été le témoin* ».

Les conséquences des événements du 3 août 1789

Pour rassurer le peuple et assurer sa sécurité, la municipalité de Villemur va faire un emprunt pour :

- la création d'une garde nationale de 400 hommes et 30 fusils et les munitions nécessaires.
- allumer les lanternes de la ville plus longtemps.
- indemniser le détachement toulousain venu au secours des villemuriens

De plus, on envoie une délégation à Toulouse pour remercier Monsieur de Cambon et ses officiers de leur intervention.



Source : la Révolution en pays Toulousain de Michel Taillefer
Illustrations de Pertuzé

LA GRANDE PEUR À VILLEMUR

Relation de la délibération du 8 août 1789 concernant les événements du 3 août.

« En effet, une alarme née aux environs de l'Isle-en-Albigeois, à Rabastens, à six heures du matin, parvenue dans cette ville en l'espace de 3/4 d'heure, quoique éloignée de trois lieues, par le tocsin de villages intermédiaires en courant rapidement par la même cause entre Albi, Lavaur, Toulouse, Montauban, a fait courir aux armes une multitude de peuple. Les bords de la Garonne, du Tarn, de l'Aveyron furent bordés de gens armés pour en défendre le passage.

Tout le pays circonscrit par ces rivières, couvert de plus de soixante mille hommes montre que le pays des français a encore cette énergie qui l'a fait placer, dans tous les siècles, au rang des nations célèbres.

Mais, messieurs, si cet événement a servi à développer l'énergie française, il n'est pas aisé de connaître la véritable cause de cette effervescence. A la vérité, les esprits étaient préparés par le bruit qui s'était répandu qu'une troupe de scélérats, rassemblés dans l'Agenais et dans le Périgord, commettait les excès les plus effrayants par des meurtres et des incendies.

D'autre côté, la Révolution arrivée dans la capitale du royaume devait avoir chassé nombre de mauvais sujets, les provinces, étaient averties de veiller à leur sûreté, la crainte multipliait ces êtres mal-faisants, l'imagination les plaçait aux portes de chacun, sans cependant qu'il y ait, dans la journée du 3, paru un seul; et s'il en existe actuellement quelque part, je doute que leur plan puisse les conduire dans cette contrée.

Quelle que soit la cause d'un tel événement, nous n'oublierons jamais, Messieurs, le zèle de la ville de Toulouse. La voix de l'effroi représenta notre ville attaquée par une horde sauvage de brigands. Déjà on voyait de loin les flammes qui annonçaient les plus grands malheurs, mille hommes d'infanterie partent vivement au secours avec les provisions nécessaires, militaires et comestibles, pour plusieurs jours; une troupe de dragons précède cette infanterie; une troupe de cavalerie de plus de 60 volontaires, nombre de cavaliers de corps de maréchaussée, le tout commandé par monsieur de Cambon, maréchal de camp des armées du Roi et général de l'armée patriotique de Toulouse, courent à notre ville.

Ce ne fut presque qu'aux portes que le secours se retira; mais nous vîmes arriver le général avec les cavaliers volontaires et la maréchaussée vers les huit heures du soir. Nous fîmes nos efforts pour les recevoir, les principaux notables de cette ville se sont efforcés de montrer notre sensibilité et notre reconnaissance.

Je jugeai qu'il était convenable de payer la dépense des hommes et des chevaux, j'ai pris sur moi cette dépense ne pouvant vous en communiquer le dessein, mais je ne doute pas de votre approbation. Cette dépense se porte selon l'acquit d'Hugonnenc, Esquié, Lala et Dunoyé, à la somme de quatre-vingt-une livres, treize sols, neuf deniers... »

L' ABOLITION DES PRIVILÈGES

Pour calmer l'agitation des campagnes, dans la nuit du 4 août 1789 les députés votent l'abolition des privilèges et le rachat des droits féodaux.

A Villemur, les réactions à l'abolition des privilèges concernent surtout le seigneur du lieu Monsieur de Ménoire.

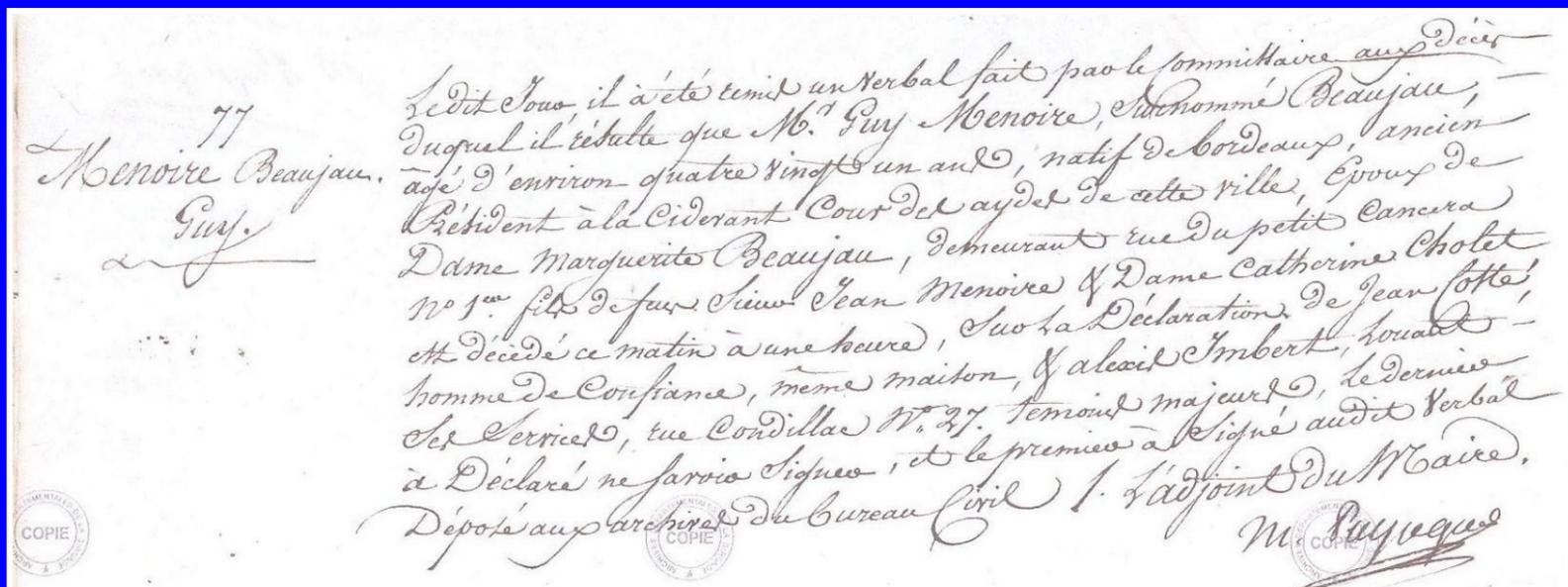
Le vicomte possédait un droit dû à sa condition sociale dans l'église : un banc et une tribune lui était réservée ainsi qu'une entrée particulière par une des chapelles latérales.

Le décret de l'Assemblée Nationale privant les nobles de toute prérogative de préséance aura une conséquence directe sur cette situation. On propose de récupérer cet espace pour installer le banc des officiers municipaux passés de 4 à 9 L a requête est présentée à Monsieur de Ménoire avec beaucoup de précautions et les marques d'un profond respect. Sa réponse favorable est qualifiée par le maire de « procédé honnête et gracieux de Monsieur de Ménoire ».¹

Les décrets d'août et de novembre 1789 et de mars 1790 abolissant le régime féodal mirent Monsieur de Ménoire en l'état de simple particulier n'ayant plus que des droits civils de propriété.

Il avait su éviter de froisser la population dans l'exercice de ses droits seigneuriaux : aucun sentiment d'hostilité ne paraît s'être élevé contre lui après la déchéance de ses prérogatives vicomtales.²

Le vicomte Guy de Ménoire de Beaujau, devenu le citoyen Guy Ménoire surnommé Beaujau est mort dans son lit à Bordeaux le 15 janvier 1812.



Acte de décès de Guy Ménoire surnommé Beaujau,
Ex-seigneur et vicomte de Villemur
Archives Départementales de la Gironde, cote 4E 940, décès 1812.



Assemblée Nationale, nuit du 4 août 1792
Abandon de tous les privilèges, dessin de Monnet, peintre du Roi,
Bibliothèque Nationale

¹ Délibérations consulaires 1D 11, 2 mai 1788 29 mai 1790 Archives communales, Villemur-sur-Tarn

² Amédée Sévène, *Notice sur Villemur*, imprimerie Brusson Jeune, 1898.

« LA PATRIE EN DANGER »

La guerre est déclarée le 20 avril 1792 par l'Assemblée Législative dans un climat de frénésie belliqueuse. Les hostilités sont ouvertes contre le roi de Bohême et de Hongrie François II neveu de la reine Marie-Antoinette, auquel se joint bientôt le roi de Prusse. Désormais l'esprit révolutionnaire va de pair avec le patriotisme. Malheur aux adversaires de la Révolution ! Suite aux premières défaites le nord est du pays est envahi

Toulouse et la Haute-Garonne ne se sentent guère concernés par les opérations militaires se déroulant sur ces fronts lointains Les esprits sont plus préoccupés par l'attitude de l'Espagne, pays ultracatholique et terre d'asile pour les prêtres réfractaires.

La situation évolue au cours de l'été 1792 la proclamation de la « patrie en danger » le 11 juillet 1792 déclenche un fort mouvement d'enthousiasme.

En juillet 1792 le duc de Brunswick commandant des armées ennemies menace Paris de destruction si on touche à la personne du Roi, preuve de la **trahison de Louis XVI**

Le 10 août 1792, prise des Tuileries . La famille royale est emprisonnée à la prison du Temple.

Le 20 septembre : la victoire de Valmy sur les prussiens redonne confiance au peuple et aux révolutionnaires. Dans un même temps l'Armée du Midi entre dans Nice et décrète le Comté niçois partie intégrante de la République.



La bataille de Valmy
Horace Vernet 1826, The National Gallery



Prise du Palais des Tuileries, cour du Carroussel
Jean Duplessis-Bertaux 1793, Château de Versailles

« LA PATRIE EN DANGER »

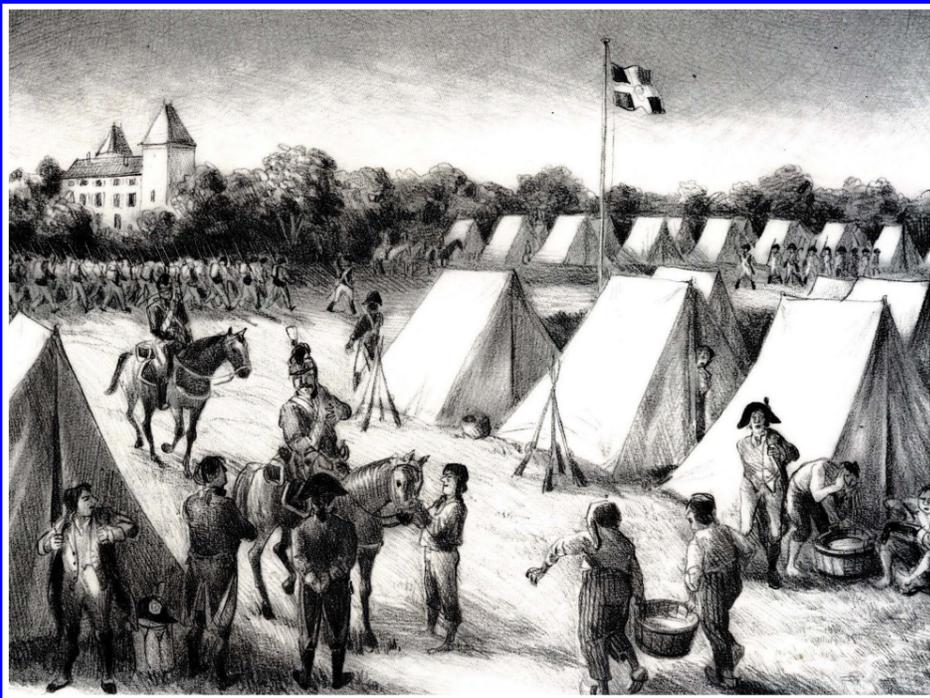
Le 22 septembre 1792 la Convention proclame la République, c'est la chute de la monarchie

Le 1^{er} octobre la Convention décide de créer une Armée des Pyrénées, forte de 40 000 hommes, son quartier général est basé à Toulouse, elle est commandée par le général Joseph Servan. Elle a pour mission de défendre le territoire national contre une éventuelle agression

On va pour cela recruter les hommes parmi les gardes nationaux, et trouver le matériel. Toulouse prend l'aspect d'une place de guerre, un camp est créé au Mirail.

L'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793 entraîne une forte émotion en Europe et dans le pays ayant pour conséquences une nouvelle coalition à laquelle se joignent l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne rentre dans le conflit à son tour le 7 mai.

En Vendée les paysans se soulèvent contre la République au nom du Roi et de la Religion.



le camp militaire du Mirail à Toulouse
Source : la Révolution en pays Toulousain
de Michel Taillefer
Illustrations de Pertuzé

Avec l'ouverture du front espagnol, les haut-garonnais se sentent impliqués dans le conflit. Le département est engagé dans les contraintes qu'exige la défense de la Patrie. Le 24 février 1793 la Convention décrète une levée de 300 000 hommes. Si dans l'ensemble de la Haute-Garonne la mobilisation s'effectue sans grande difficulté, il n'en est pas de même pour le matériel. La menace espagnole se précisant Louis Charles de Flers, commandant l'armée des Pyrénées Orientales lance un appel à la conscription, appel relayé par la municipalité de Toulouse. Le 19 juin les espagnols passent la frontière près de Céret et envahissent le Roussillon. Levées d'hommes en masse, réquisition de matériel sous la contrainte jalonnent les années 1793 et 1794. Ce n'est que l'année suivante, que la paix sera signée avec l'Espagne par le traité de Bâle le 22 juillet 1795.

Elle sera solennellement proclamée à Toulouse le 5 septembre, mettant fin à un conflit où un grand nombre de soldats de notre région se sont distingués.

LA GUERRE ET SES CONSÉQUENCES À VILLEMUR

Les villemuriens ont intensément participé à l'effort de guerre, tant dans l'infanterie que dans la marine. Environ 250 villemuriens furent affectés dans les armées de terre de la République dont le futur colonel Cailhassou. La contribution de nos concitoyens pour la Marine sera tout aussi importante. Les archives municipales font état d'une centaine de marins levés en juin 1793 pour le service des vaisseaux de la République. Leur affectation sera les grands ports d'armement de Rochefort et Toulon.

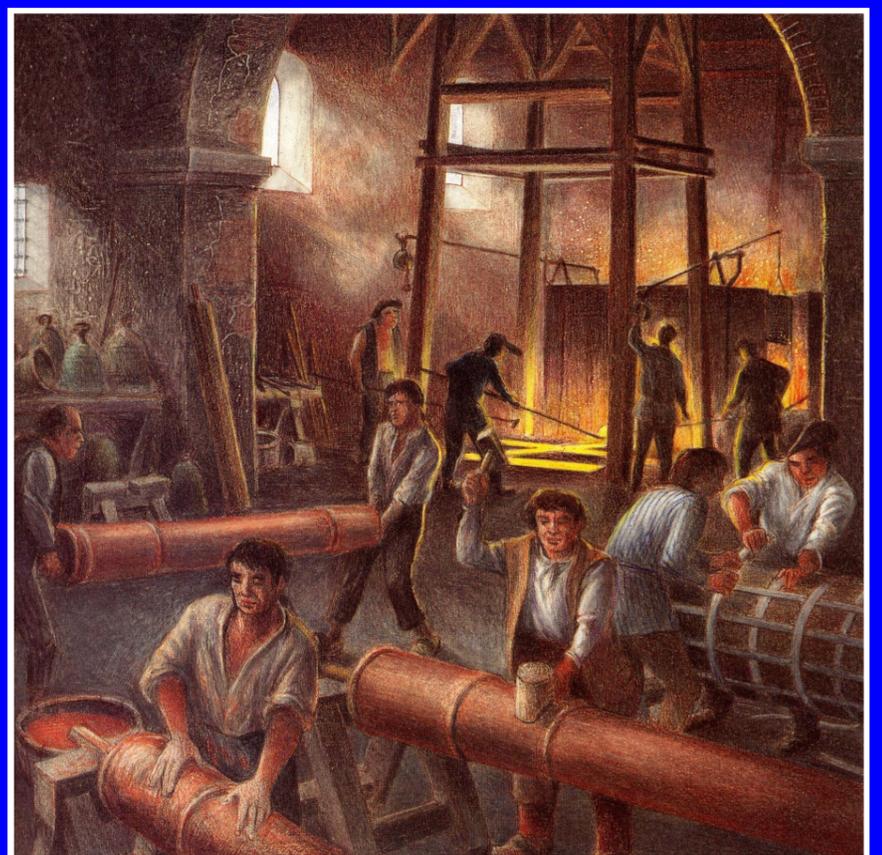
Le 25 fructidor an II (11 septembre 1794) la municipalité lance un appel en faveur d'une contribution volontaire afin de construire et armer un vaisseau de ligne. Villemur possède en effet une forêt Royale, devenue nationale, utilisée pour les besoins de la marine nationale.

Pendant cette période nombreuses réquisitions sont rapportées par les délibérations du conseil municipal. vêtements pour les volontaires, puis tour à tour poudre, plomb armes de guerre ou de chasse. Les cordonniers sont eux aussi sollicités pour fournir des souliers aux soldats (vendémiaire an II). On saisit également le salpêtre pour la poudre, le bois, le chanvre, ainsi que chevaux et mulets qui seront conduits à Toulouse.

Dans l'église on réquisitionne chandeliers et plats en cuivre. Dans les maisons des émigrés, les balustrades en fer, les chenets et les plaques de cheminée, les chaudrons et bassines en cuivre. Le tout est pesé pour 947 livres. La municipalité est invitée à faire transporter les objets à Toulouse où ils vont alimenter la fonderie de canons.

Les foyers d'agitation entretenus par les royalistes et les prêtres réfractaires sont bientôt renforcés par les insoumis et les déserteurs qui refusent de se battre loin de chez eux.

Ces derniers savent leurs terres incultes, le manque de bras pour les cultiver, et les difficultés économiques auxquelles doivent faire face leurs familles.



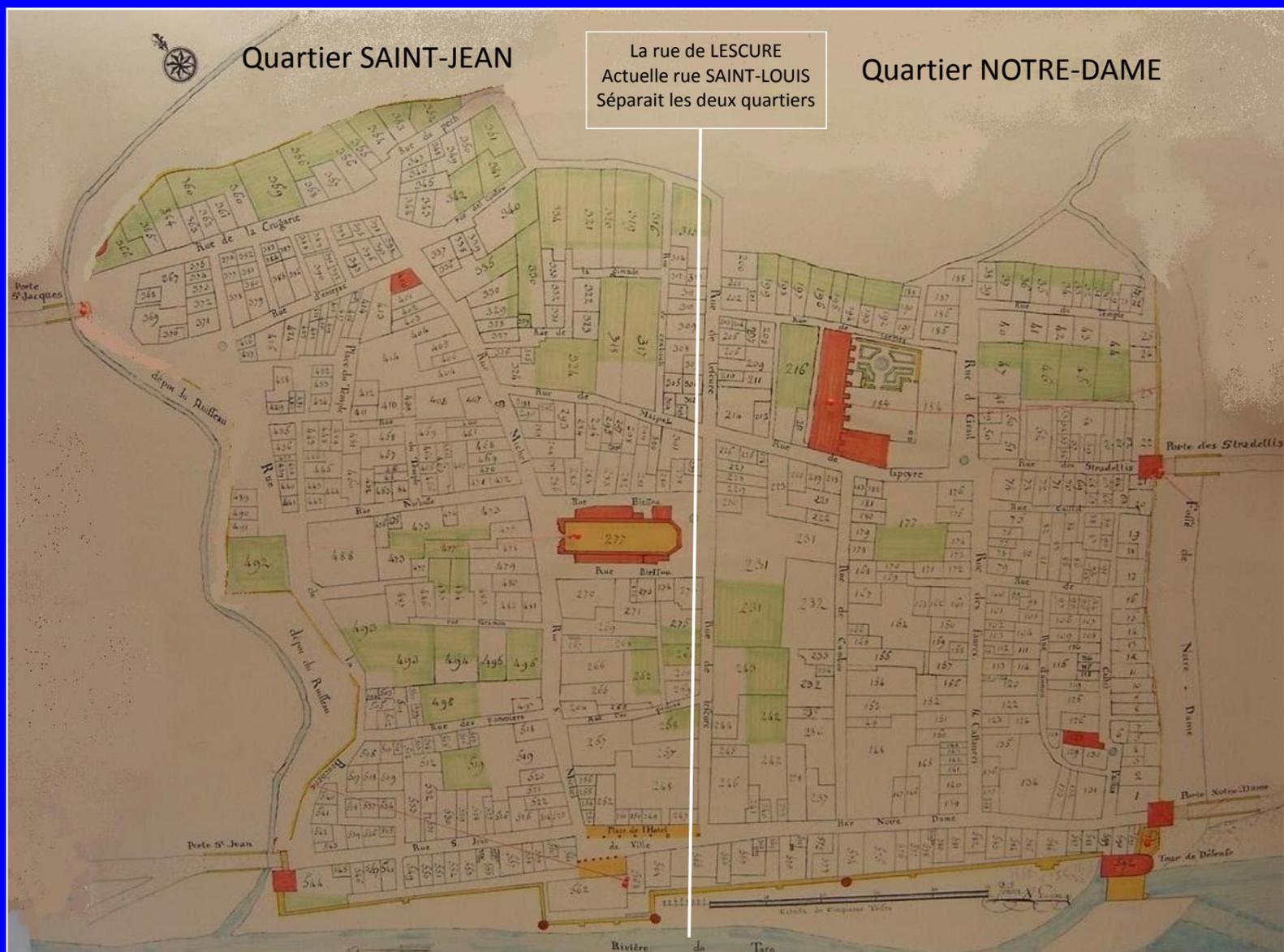
Ci-dessus : embarquement de canons au port Saint– Sauveur
Ils étaient ensuite acheminés vers le Roussillon par le canal du Midi
A droite : la fonderie de canons de Toulouse établie dans l'ancien
Couvent Sainte-Claire du Salin, aujourd'hui l'Institut Catholique

Source : la Révolution en pays Toulousain de Michel Taillefer
Illustrations de Pertuzé

LA CRÉATION DES COMMUNES

Election de la première municipalité

Elle se déroule en février 1790. L'assemblée d'ancien régime est remplacée par un corps municipal élu, auquel on adjoint un certain nombre de notables pour former avec lui le conseil général de la commune.



La ville est divisée en 2 sections : Notre-Dame et Saint-Jean. La rue Lescure (rue Saint- Louis) sert de « borne » .

Les paroisses dépendant de la municipalité rattachées au quartier :

Saint-Jean

Magnanac, Sayrac, Le Terme, Puilauron, Lavinouse

Notre-Dame

Bondigoux, La Magdeleine, Villematier
 Sainte-Escalette et les hameaux placés au
 Levant du chemin de Villemur à Monclar
 (côte vieille du Born)

Election des officiers municipaux à Villemur (décret de décembre 1789)

Elle se déroule au convent des Capucins, quartier Saint-Jean.

Sont élus : neuf officiers municipaux, maire inclus.

Ont été élus : Noble Jean André Antoine de Vacquié maire, officiers : Noble Athanase Marie Joseph Alpinien Malpel de Latour, François Victor Vayssières, bourgeois, Jean Lapeyre jeune, négociant, Antoine Pendaries Dagar, ménager des Filhols, René Simon Guillaume Beudot bourgeois, Joseph Gardettes, trafiquant, Pierre Blancal dit Lavoine, trafiquant, Jean Chaubard ménager du lieu des Filhols.

On élit également 18 notables et Monsieur Pierre-Louis Belluc devient procureur de la commune.